



Foire aux questions – Bénéficiaires de droits acquis

Formulaire d'inscription

Où puis-je trouver le formulaire d'inscription?

Votre formulaire d'inscription est accessible à partir de **Mon espace/Mon renouvellement inscription annuelle**.

Quelle est la date limite pour remplir mon formulaire d'inscription?

La date limite pour soumettre votre formulaire d'inscription annuelle sans frais supplémentaires est le 31 mars 2021, à 23 h 59. Tout retard entraînera des frais administratifs de réinscription de 50 \$ (taxes en sus). Faute d'avoir procédé à votre inscription annuelle à cette date, vous ferez l'objet d'une radiation administrative; vous ne pourrez donc plus réaliser d'activités réservées.

Dans quel ordre dois-je remplir les sections du formulaire de renouvellement de l'inscription annuelle?

Vous devez remplir votre formulaire dans la séquence proposée. Pour passer d'une section à une autre, vous devez cliquer sur le bouton **Suivant**. Si la section a des champs obligatoires et que vous ne l'avez pas remplie, vous ne pourrez passer à la section suivante.

Dans tous les cas, le passage d'une section à une autre s'effectue à l'aide du bouton **Suivant** en respectant l'ordre des sections, et ce peu importe que la section soit obligatoire ou non. À titre d'exemple, si vous avez rempli la section **Langue(s)** et que vous retournez à la section **Identification et coordonnées**, vous devrez nécessairement cliquer de nouveau sur le bouton **Suivant** de chacune des sections précédemment remplies pour vous rendre à la section désirée.

Dois-je remplir le formulaire d'inscription annuelle en une seule session?

Non. Comme les données sont sauvegardées à chaque changement de section, vous pouvez quitter l'application en fermant la fenêtre et accéder à votre formulaire ultérieurement en retournant sur **Mon espace/Mon renouvellement Inscription annuelle**.

Pourquoi certaines parties du formulaire sont-elles déjà remplies?

Certaines sections du formulaire sont préremplies à partir des informations déjà déclarées au tableau de l'Ordre. Les champs obligatoires (en rouge) doivent être remplis seulement s'il n'y a aucune information de saisie, si vous apportez une correction ou une nouvelle information. Si aucune modification n'est nécessaire, veuillez passer à la prochaine section à l'aide du bouton **Suivant**.

Vais-je perdre toutes les données si un problème survient avec mon ordinateur?

Non. Les données sont sauvegardées automatiquement lorsque vous changez de section à l'aide du bouton **Suivant**. Toutes les données saisies avant le clic sur le bouton **Suivant** seront conservées. Les données qui se trouvent dans la section en cours de remplissage pourraient cependant être perdues.

Vais-je obtenir un accusé de réception à la suite de l'envoi en ligne?

Un accusé de réception vous sera acheminé par courriel à l'adresse de correspondance déclarée à l'Ordre dans votre formulaire d'inscription.

Frais d'adhésion

Quels sont les frais d'adhésion pour l'année 2021?

Les frais d'adhésion sont de 130 \$ + taxes.

Les cotisations et frais administratifs sont-ils remboursables?

Non, ils ne sont pas remboursables. Le paiement de la cotisation (et les frais afférents) relève de l'entière responsabilité des bénéficiaires de droits acquis. Il leur revient de prendre connaissance des documents de référence que l'Ordre rend disponibles à cet effet.

Mode de paiement

Comment puis-je payer mes frais d'adhésion annuels?

Vous pouvez payer vos frais d'adhésion annuels par carte de crédit en ligne, par chèque ou directement sur le site Internet de la majorité des institutions financières (Desjardins, Banque Nationale, Tangerine, Banque de Montréal, Banque TD et Banque Scotia).

Lors du paiement d'une facture sur le site Internet de votre institution financière, l'Ordre doit être identifié comme OTSTCFQ. Le numéro de facture (ou de référence) requis est votre code client débutant par la lettre M ou C (par exemple : M12345 ou C100041).

En cas de paiement par chèque, vous devrez envoyer votre chèque et une copie de la facture à l'adresse suivante :

OTSTCFQ
255 boul. Crémazie E., bureau 800
Montréal (Québec)
H2M 1L5

En cas de fonds insuffisants, des frais de 35 \$ vous seront facturés.

Attention : cette année sera la dernière où le paiement par chèque sera accepté.

Où dois-je entrer mes informations de carte de crédit?

Les informations de carte de crédit seront saisies dans la solution de paiement en ligne reconnue Moneris au moment du paiement de votre cotisation. L'Ordre ne conserve pas ces informations.

Puis-je payer en plusieurs versements?

Vous devez payer en un seul versement.

Comment procéder si mon employeur défraie les coûts de mon inscription ?

Le paiement de l'inscription annuelle au registre relève de l'entière responsabilité du bénéficiaire de droits acquis. Il doit lui-même procéder au paiement de son inscription. Une fois le paiement effectué en totalité, il peut télécharger la facture et la faire parvenir à son employeur pour remboursement. Il peut également fournir à son employeur sa facture et lui demander d'envoyer un chèque à l'Ordre avec la copie de cette facture.

Reçus fiscaux

Comment accéder à ma facture et/ou mon reçu?

Votre facture d'inscription annuelle est accessible dans **Mon espace/Mes factures** dès que vous avez terminé de remplir votre formulaire d'inscription.

Les reçus aux fins d'impôt 2021 seront quant à eux accessibles dans **Mon espace/Mes factures** dès que le solde de votre facture aura été acquitté en totalité. Aucune facture ou reçu ne sera acheminé par la poste. Les reçus seront toutefois accessibles au plus tôt vers la fin mars 2021, mais vous y aurez accès toute l'année sans frais supplémentaire.

Comment obtenir une copie du reçu de vos frais d'adhésion pour les années antérieures?

Si vous désirez un reçu pour une année antérieure à 2021, vous devez communiquer avec le service à la clientèle de l'Ordre à l'adresse sac@otstcfq.org.